

HABITANTS vs HIVERNANTS (1)

Il y a à distinguer entre les mots colons, hivernants, interprètes, employés de la traite, français, commis, habitants et fonctionnaires, durant les premières cinquantes années au moins qui vont de 1603 à 1660. Aucun terme n'a la même signification que l'autre dans cette série. Comprendons bien le sens attaché alors à chaque expression et notre histoire, à ses débuts, deviendra plus claire, plus intelligible, plus réelle.

Les Français qui ont les premiers fait la traite au Canada, y laissaient parfois des hivernants. Ceux de Chauvin, à Tadoussac, en 1599, périrent avant le retour de l'été. Ceux de M. de Monts, à Sainte-Croix, Acadie, en 1604, succombèrent, pour la plupart, à une espèce de scorbut, appelé le mal-de-terre. Lorsque Champlain eut construit une habitation à Québec, en 1608, il résolut d'y passer l'hiver, avec vingt-sept hommes ; le printemps arrivé, il n'en restait que huit — les autres ayant été emportés par la même maladie, causée par les privations.

Il n'y avait pas encore d'habitants dans le Canada. Les compagnies de traite, qui se succédèrent jusqu'à 1627, envoyèrent des hivernants, mais il ne vint qu'un seul habitant, Louis Hébert, le pionnier de la population canadienne-française ; car tous, tant que nous sommes, nous descendons de l'habitant et non pas de l'hivernant.

L'hivernant était aux gages des compagnies de traite ; après trois ou quatre années, il retournait en France.

L'habitant était celui qui prenait une terre, se fixait à demeure dans le Canada et comptait y laisser sa famille ; dès les jours de Champlain, on le distinguait de l'hivernant.

(1) IV, XI, 537.